

L'Association canadienne de l'hygiène mentale.—L'Association canadienne de l'hygiène mentale a été de 1918 à 1950 le Comité national de l'hygiène mentale. Le Comité s'est employé à la conservation de l'hygiène mentale; il a étudié la situation de l'hygiène mentale au Canada et a favorisé des initiatives intéressant l'hygiène mentale comme le cours au bénéfice des instituteurs destiné à fournir des agents de liaison entre l'école et la clinique d'hygiène mentale et un centre de psychiatrie devant travailler avec les organismes sociaux locaux. L'Association poursuit et développe la même œuvre, grâce à la formation de divisions provinciales, afin de rendre les services de consultation et d'information plus accessibles à toute la population.

Autres organismes de santé nationale.—D'autres organismes bénévoles poursuivent des initiatives diverses en matière de santé, y compris le soutien financier et la mise à exécution de programmes d'enseignement, de recherches, de formation et de services de traitement. Ces œuvres sont au bénéfice du public en général ou de catégories déterminées de malades ou d'invalides, comme les paraplégiques. Certains organismes, ceux qui s'occupent des aveugles et des sourds par exemple, s'intéressent au bien-être autant qu'aux problèmes de santé des groupes qu'ils servent. Des organisations de personnel professionnel, médical et connexe, particulièrement de personnel de santé publique, aident à l'expansion des agences et à l'orientation de leur activité.

PARTIE IV.—SERVICES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE POUR LES ANCIENS COMBATTANTS*

Section 1.—Ministère des affaires des anciens combattants

La grande majorité des anciens combattants s'est aujourd'hui réadaptée à la vie civile et la tâche du ministère des Affaires des anciens combattants s'inscrit désormais dans les cadres d'un programme bien défini; il s'occupe surtout des soins médicaux, du versement de pensions et d'allocations, des œuvres et du bien-être social et de l'établissement sur les terres. Le ministère compte 18 bureaux régionaux et 2 bureaux sous-régionaux au pays, ainsi qu'un bureau régional à Londres. L'Office chargé de l'application de la loi des terres destinées aux anciens combattants maintient aussi des bureaux régionaux et locaux aux endroits les plus accessibles. Des fonctionnaires ambulants du bien-être relèvent de ces bureaux.

Le mode d'administration du ministère des Affaires des anciens combattants établi en 1941 est exposé aux pp. 1086-1087 de l'*Annuaire* de 1946. L'activité du ministère est décrite d'année en année dans les éditions subséquentes. L'exposé en est porté jusqu'au 31 mars 1952 dans le présent volume.

Section 2.—Services médicaux, dentaires et prothétiques

Services médicaux.—Le ministère suit une ligne de conduite consistant à faire bénéficier les anciens combattants de traitements mettant en pratique les dernières découvertes de la science. Là où les hôpitaux du ministère sont situés près des écoles de médecine, il existe une collaboration étroite avec l'université. Les hôpitaux pour anciens combattants s'occupent activement de l'enseignement

* Communiqué par les divers Services du ministère des Affaires des anciens combattants, par l'entremise de G. G. Yates, chef de l'information.